



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉSIDENCE ET DE MODE DE GARDE

>> Pièces à fournir par les deux parents : Relevé de compte caf à jour + avis d'imposition justifiant le nombre de part en corrélation avec la demande + justificatif de domicile + pièce d'identité

Les parents, même séparés sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale.

En cas de séparation, les 2 parents sont indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par un jugement.

Nom, prénom et date de naissance du ou des enfant(s) concerné(s) :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

PRÉCISER LE MODE DE GARDE :

Garde fixe (RL1)

Garde alternée : Semaine paire : mère père Semaine impaire : mère père

Je soussigné(e), Responsable légal 1 (RL1) Madame, Monsieur..... Né(e) le : à..... Adresse de référence pour la scolarité : Email : Tel :	Je soussigné(e), Responsable légal 2 Madame, Monsieur..... Né(e) le : à..... Adresse : Email : Tel :
Nous déclarons sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus et prendre en charge le paiement des factures dans leur intégralité	
Date et signature du RL1 (obligatoire) :	Date et signature du RL2 :